

# COMMUNE DE PRESSIGNY-LES-PINS (LOIRET)

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010

---

Le 22 janvier 2010 (vingt deux janvier deux mille dix), à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pressigny-les-Pins (Loiret), légalement convoqué le 16 janvier 2010, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Briec NICOLAS, Maire.

Présents : Mesdames BIZOT Valérie – FEUILLAS Mireille – SCHILLING Raymonde – Messieurs NICOLAS Briec – OVYN Maurice – DEPRUN Alain – BLANCHET Eric – LAURENÇO Emmanuel – RAIGNEAU Jean-Paul

Absentes excusées : - Mademoiselle AMSELLEM Cécile  
- Madame FROT Sylvie qui donne procuration à Madame BIZOT Valérie

Secrétaire de séance : Monsieur BLANCHET Eric

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance précédente du 11 décembre 2009 avant de traiter l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR :

1. Avenant à la convention de prestations musicales à l'école
2. Acquisition d'un véhicule utilitaire
3. Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités
4. Participation aux Centres de Loisirs
5. Questions diverses



### **1. Avenant à la convention de prestations musicales**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les Centres Musicaux Ruraux (intervenant musique à l'école) proposent un avenant au protocole d'accord portant sur la modification des tarifs. Le tarif annuel révisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 1546,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord.

### **2. Acquisition d'un véhicule utilitaire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un véhicule utilitaire d'occasion pour les services techniques au tarif de 7.157,89 € TTC. Le véhicule est un Ford Connect 1,8 TDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les devis de l'entreprise TOUT L'UTILITAIRE de Mormant-sur-Vernisson pour un montant total de 7.157,89 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au titre des communes à faible population, avec une demande d'autorisation de préfinancement.

### **3. Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

- Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».
- Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.
- Article 5 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex,

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles.

En retenant que, à cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques » qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes,

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du Règlement du CNAS intitulé « Les prestations – modalités pratiques » et fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, à l'unanimité des votes,

DECIDE de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

AUTORISE par conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS,

ACCEPTTE de verser au CNAS une cotisation égale à 178,30 € par agent pour cette année,

DESIGNE Monsieur BLANCHET Eric, Adjoint au Maire, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

#### **4. Participations aux Centres de Loisirs**

Par manque de données chiffrées permettant d'évaluer l'impact budgétaire, ce sujet est reporté à la prochaine séance.

#### **5. Questions diverses**

**Proposition d'acquisition foncière :** Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier arrivé en mairie et cosigné par Messieurs PESTY Joël et PESTY Gilles proposant l'achat de la partie boisée non constructible située au Nord du Domaine de La Valette. Le Conseil Municipal propose au Maire d'étudier cette proposition.

**Vœux 2010 :** Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a fait distribuer un courrier aux personnes âgées de la commune pour leur exprimer ses vœux et pour leur expliquer les raisons exceptionnelles qui ont empêché la mise en œuvre des traditionnels repas des anciens et colis de fin d'année 2009.

**Don pour Haïti :** Monsieur le Maire informe que, suite au drame survenu en Haïti, Monsieur GRANDPIERRE Alain, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, propose que l'ensemble des communes du canton verse un don à une association humanitaire. Ce don pourrait être de l'ordre de 1€ par habitant réparti par moitié entre la Communauté de Communes et l'autre moitié à la charge des communes.

Considérant que chaque citoyen peut individuellement, en son âme et conscience, et en complément de la solidarité exprimée aux niveaux national et international, contribuer à une action solidaire pour Haïti,

Considérant que, dans le contexte actuel de la commune, le budget doit porter sur des actions limitées aux exigences locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à 2 voix contre, 3 abstentions et 5 voix pour,

DECIDE de ne pas verser un don pour Haïti.

**Grève de l'école :** Monsieur le Maire informe les conseillers que 2 institutrices sur trois ont fait grève. Les agents communaux ont assuré un service minimum et ont accueilli 11 enfants.

**Elections régionales :** Monsieur le Maire invite le Conseil à organiser la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections régionales qui auront lieu le dimanche 14 mars 2010 et le dimanche 21 mars 2010 en cas de 2<sup>ème</sup> tour.

**La Valette :** Monsieur le Maire informe le Conseil des démarches et contacts en cours.

**Travaux en cours :** Peinture dans les chambres d'hôtes et sur les volets de la mairie.

**Alarme incendie à l'école :** Monsieur DEPRUN a étudié une solution technique pour desservir la classe maternelle ; une décision sera prise à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h30.